
Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation : 23 septembre 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 43

**Présents non votants :
0**

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Fabien CHASTEL, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Clément FEVEZ, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Christophe LANG, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : 2

Représentés : Françoise KLEIN représentée par Lidwine LINARD, Marie-Pierre VERDUN représentée par Martine AUBRY

Votants : 45

Excusés : Christian BAZART, Jean-Marc ILIC, Laurent PALIN, Nathalie PHILIPPOT

Absents : Robert BRENEUR, Didier CHASSEIGNE, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Christian WEISS

DE_2024_080BIS - Objet : Annule et remplace DE_2024_080 - Convention de service avec l'ADMR La Vigne : Autorisation de signer l'avenant n°1

Date de transmission de l'acte: 10/10/2024
Date de reception de l'AR: 10/10/2024
055-200066140-DE_2024_080BIS-DE
A G E D I

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes notamment l'article 4.17 Développement social local et culturel,

Vu la convention de service du 21 septembre 2016,

Madame la Présidente explique qu'en 2016, la Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubecourt a signé une convention de service avec l'association Mieux Vivre en Campagne afin de bénéficier des services techniques de la collectivité pour réaliser des travaux incombant au locataire à la Résidence La Vigne.

Cette convention a été signée le 21/09/2016 afin de définir les engagements de chaque partie.

Il y a lieu de mettre à jour cette convention en modifiant la dénomination des parties. L'avenant proposé modifie les articles suivants :

Article 2 : Missions confiées

Les missions confiées consisteront notamment à :

Les 50 heures annuelles maximum sont supprimées.

Article 3 : Organisation des interventions

Les demandes d'intervention devront se faire par mail à l'adresse suivante : technique@cc-aireargonne.fr ou via le formulaire de demande d'intervention en ligne.

Pour des travaux à caractère plus urgent, le contact pourra se faire par téléphone au 03.29.70.61.17.

Article 4 : Conditions financières

Les heures seront facturées suivant le taux horaire du service mutualisé fixé par délibération n°DE_2024_047 du 11 avril 2024, soit 27 €. Celui-ci pourra être révisé.

Les autres articles restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant à la convention de service signée en date du 21 septembre 2016,
- Autorise la Présidente à signer le présent avenant et tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY